

*il faut par des actions saintes , par la reformation des mœurs , par le reglement de notre conduite & par la pratique des vertus de notre état , marquer que nous tenons uniquement de la main de Dieu le bienfait que nous celebrons ; tâcher d'obtenir de la Providence , toujours attentive à nos besoins , la conservation de ce Royal Enfant , dont la naissance nous promet un si heureux avenir , & attirer sur lui l'abondance des graces Celestes , qui le rendent pendant le cours d'une très-longue vie , le parfait imitateur du zele de Charles-Magne , de la sainteté de St. Louis , de la magnanimité du Roi son Trisayeül , & de la valeur de tous les Heros qu'il a pour Ancêtres.*

A CES CAUSES, Nous ordonnons , après avoir pris avis & conseil de nos venerables freres les Prancier , Doyen , Chanoines & Chapitre de notre Eglise Cathedrale , que Dimanche prochain 18. de ce mois , à 3. heures & demie de relevée , l'on fera une Procession generale , à laquelle se trouveront tous ceux qui ont coûtume d'y assister , de notredite Eglise en celle de l'Abbaye Royale de St. Arnoult , ensuite de laquelle on chantera le Te Deum solennellement.

ORDONNONS en outre que dans toutes les Eglises de notre Diocèse , situées en France , soit di-sans exemptes ou non exemptes , on chantera le Te Deum pour la même fin ; & nous vous exhortons d'accompagner cette religieuse cérémonie , de la modestie & des sentimens de respect & de devotion qui conviennent à tout ce que nous devons à celui, dont la liberalité immense nous favorise d'un bien qui fait l'objet de nos complaisances , & qui doit être continuellement le sujet de nos prieres. Et seront les Presentes lûës & publiées aux Prônes des Paroisses en la maniere accoutumée. Donné à Metz , en notre Palais Episcopal , sous notre jeing , celui du Secretaire de notre Chambre , & le sceau de nos Armes , le